

Image not found or type unknown



## usufruit achat maison

Par **magal**, le **25/01/2020** à **17:25**

Bonjour

Nous avons acheté une maison à part égal avec mon conjoint .Mon conjoint a un enfant majeur d'un premier mariage Je voudrais savoir si en cas de décès de mon conjoint quelle est la solution pour que je puisse avoir l'usufruit de la maison de mon vivant.Est ce qu un testament et la fait de se pacser est suffisant ?

Merci

Bien cordialement

Par **Visiteur**, le **25/01/2020** à **18:31**

Bjr

Oui c'est bien ce qu'il est conseillé de faire.

Par **youris**, le **25/01/2020** à **18:39**

bonjour,

selon votre message, vous n'êtes pas des conjoints mais des concubins, c'est important en matière de succession.

vous vous pacsez et puis votre partenaire fait un testament pour vous léguer l'usufruit de la maison, vous serez ainsi protégé en cas de prédécès de votre partenaire.

salutations

Par **janus2fr**, le **26/01/2020** à **09:22**

[quote]

Nous avons acheté une maison à part égal avec mon conjoint .Mon conjoint a un enfant

majeur d'un premier mariage Je voudrais savoir si en cas de décès de mon conjoint quelle est la solution pour que je puisse avoir l'usufruit de la maison de mon vivant.

[/quote]

Bonjour,

Attention à la rédaction de vos messages, car j'allais vous répondre en tenant compte du terme "conjoint" que vous avez répété 3 fois ainsi que de la notion de "premier mariage" qui suppose donc un deuxième...

Par **Visiteur**, le **26/01/2020** à **12:09**

[quote]

Est ce qu'un testament et le fait de se pacser est suffisant ?

[/quote]

D'où ma réponse, vous l'aurez compris !